

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 26 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 26 janvier, à 18 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal, légalement convoqués se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Astrid LAMOTTE, Maire.

Présents : Mme Astrid LAMOTTE, M. Sébastien PONTY, Mme Réjane SERÿ, M. Jean-Marc LUCE, Mme Dominique HERVIEU, Mme Nelly BABOIS, M. Germain BUQUET, Mme Véronique BELVAL, M. Raymond GABRIEL, Mme Lucie GUICHARD, M. Sven ULRIKSON, M. Joël THOMAS, Mme Martine ANQUETIL, Mme Juliane GUÉLODÉ et M. Dominique POUETTE.

Absents excusés :

- M. Jean-Claude LECOMTE qui a donné pouvoir à Madame HERVIEU
- M. José SARAIVA qui a donné pouvoir à Madame LAMOTTE
- Mme Christèle MILLION qui a donné pouvoir à Monsieur ULRIKSON
- Mme Caroline CASTEL qui a donné pouvoir à Madame GUÉLODÉ

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

A l'unanimité, Monsieur GABRIEL est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 12 DÉCEMBRE 2022

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

CONVENTION CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE (CHAM)

Madame LAMOTTE rappelle le dispositif des CHAM et précise que tous les collégiens du collège CHARCOT peuvent en bénéficier. Cette année, douze margueritais sont inscrits.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité 17 « pour » 1 « contre » (M. LUCE) et 1 « abstention » (M. BUQUET) accepte le devis qui s'élève à la somme de 7 013.46€ et autorise Madame la maire à signer la convention de partenariat entre la Commune, le collège et le conservatoire.

Madame GUÉLODÉ souligne qu'elle a déjà demandé que des activités autres que musicales soient aussi subventionnées.

La dépense sera inscrite au chapitre 65 du budget primitif de 2023.

VENTE DU CAMION NISSAN

Monsieur LUCE explique que le camion a besoin de réparations qui s'élèvent à environ 7 000€. Il est donc décidé de le vendre en l'état actuel.

Madame LAMOTTE doit se renseigner sur la faisabilité de la vente à une association présidée par un élu. Ce point sera donc revu lors de la prochaine réunion.

DEVIS POUR LE CHANGEMENT D'UN ORDINATEUR DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient le devis de CERIG. Un crédit de 1 800€ TTC sera prévu au chapitre 21 du budget de 2023.

DEVIS TRAVAUX MAIRIE

PORTE DE L'ENTRÉE PRINCIPALE

Madame la Maire rappelle que le changement de la porte de la mairie avait été voté lors de la précédente réunion et qu'après étude il s'avère que le système de fermeture peut être encore amélioré.

Madame GUÉLODÉ et Monsieur THOMAS estiment qu'il n'est pas nécessaire de changer la porte puisque l'actuelle, après installation d'une sonnette, pourrait permettre aux personnes à mobilité réduite de demander de l'aide pour l'ouverture du deuxième battant.

Après comparaison des devis, le conseil municipal, à la majorité, 15 « pour » et 4 « contre » (M. THOMAS, Mmes ANQUETIL, GUÉLODÉ et CASTEL) retient le devis de l'entreprise MCP de PAVILLY qui s'élève à 5 459.86€ - 6 551.83€ TTC.

LAMBREQUINS SUR LES COFFRES DES VOLETS ROULANTS

Après quelques explications, le conseil municipal à la majorité, 12 « pour » 5 « contre » ((Mrs LUCE et THOMAS, Mmes ANQUETIL, GUÉLODÉ et CASTEL) 2 « abstention » (Mrs POUETTE et GABRIEL) retient le devis d'EMTC de PAVILLY d'un montant de 2 480.00€ HT – 2 976.00€ TTC.

Pour ces travaux, le conseil municipal charge Madame la maire de déposer les dossiers de demandes de subventions auprès de tous les financeurs possibles. Il conviendra aussi de demander l'autorisation de démarrage anticipé des travaux avant l'octroi des éventuelles aides financières.

Les dépenses seront imputées au chapitre 21 du budget de 2023.

DEVIS TRAVAUX PMR DES SANITAIRES DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur BUQUET explique que les travaux consistent à créer des toilettes PMR côté « homme ». Le côté « femme » ne sera pas modifié. Les travaux devront être obligatoirement réalisés en juillet prochain puisque la salle ne sera pas louée. Les entreprises consultées ont été informées de cette contrainte.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, retient les devis des entreprises suivantes :

- LOOK ET STYLE de MESNIL SOUS JUMIÈGES pour la maçonnerie et les sanitaires :
12 755.00€ HT - 15 306.00€ TTC
- E V S de MESNIL SOUS JUMIÈGES pour l'électricité : 4 593.90€ HT - 5 512.68€ TTC

Madame la maire est chargée de déposer les dossiers de demandes de subventions auprès de tous les financeurs possibles. Pour permettre la réalisation du chantier en juillet 2023, il conviendra de demander l'autorisation de démarrage anticipé des travaux avant l'octroi des éventuelles aides financières.

Les dépenses seront imputées au chapitre 21 du budget de 2023.

ACTUALISATION DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION MUNICIPALE

Madame HERVIEU fait part des points qui ont nécessité la réactualisation du règlement d'attribution des subventions municipales, notamment l'actualisation des tarifs des locations. Elle

présente le Contrat d'Engagement Républicain (CER). Ce contrat précise les engagements que prend toute association qui sollicite une subvention publique.

Ces documents ont été présentés aux associations samedi dernier.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'actualisation du dossier de demande de subvention municipale.

RAPPORTS DE LA MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'EXERCICE 2021

Les élus ont reçu les liens pour télécharger ou consulter ces rapports le 20 janvier 2022.

PRÉSENTATION PAR MADAME BABOIS DU RAPPORT ANNUEL 2021 DE LA SEMVIT

Madame BABOIS commente le rapport 2021 de la SEMVIT et ajoute qu'elle l'a transmis le 21 janvier à tous les conseillers municipaux.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Madame LAMOTTE rappelle la commission générale du 3 février à 20H30 et ajoute qu'une réunion publique pour échanger sur le projet de la salle multisports aura lieu le 18 février à 10H30.

Elle fait savoir que l'ancien atelier municipal va être reconverti pour accueillir un atelier de réparation vélos et certainement petit électroménager. Le bâtiment sera cloisonné pour stocker les conteneurs poubelles.

Il est décidé de reprogrammer les réunions de conseil le dernier lundi du mois à 20H30.

Monsieur POUETTE s'interroge sur la végétalisation des chicanes, route de Duclair et fait remarquer qu'une plaque d'égout était sous l'enrobé.

Monsieur THOMAS demande où en est la location des terres du marais de St Wandrille. Madame LAMOTTE lui répond que ce dossier suit son cours.

Madame ANQUETIL demande le rebouchage des trous sur les voies communales et départementales.

Madame GUICHARD demande quand est prévue la nouvelle programmation de l'éclairage public.

Monsieur ULRIKSON demande si la réfection de la route de la Corderie est prévue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.